

À la suite du comité technique paritaire des 29 juin et 29 novembre 2010, les 18 « fiches fonctions » élaborées par l'URPH ont fait l'objet de discussions élargies avec les organisations syndicales.

1 Rappels sur la démarche et les objectifs

1.1 La démarche

Les fiches de fonction ont été élaborées sur la base du décret 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et du répertoire des métiers du CNFPT. Par ailleurs, les expériences menées dans d'autres régions ont été mises à profit. Pour les métiers de la restauration, le service restauration de la Région a été consulté. Enfin, des responsables d'équipes dans les lycées ont été sollicités pour donner leur avis.

1.2 Les objectifs

L'URPH propose d'utiliser ces fiches pour :

- Permettre aux agents d'identifier les métiers sur lesquels la Région recrute, notamment lors des phases de recrutement et de mobilité ;
- Seconder les lycées dans l'expression de leurs besoins, avec des rubriques types et une rubrique permettant à l'EPLE de spécifier ses besoins ;
- Améliorer la diffusion des postes ouverts au recrutement ;
- Faciliter les entretiens de recrutement ;
- Faciliter la mobilité professionnelle horizontale et verticale puisque les agents auront un même référentiel ;
- faciliter, à terme, l'évaluation des agents.

Ces fiches sont donc conçues pour servir de repère aux agents et aux lycées. Compte tenu des effectifs très importants dans les lycées et des particularités de chaque emploi, il n'était pas possible de réaliser *a priori* une fiche pour chaque emploi. Néanmoins, les lycées auront la possibilité de spécifier leurs besoins, ce qui permettra aux antennes ressources humaines de vérifier que l'intitulé de la fonction correspond bien aux compétences de l'agent qui exerce – ou va exercer – les fonctions.

2 Les groupes de travail qui se sont réunis ont permis d'engager un dialogue approfondi sur les métiers des agents des lycées

Quatre groupes de travail thématiques se sont réunis durant les mois de janvier et février 2011. Les échanges approfondis qui se sont déroulés lors de ces groupes de travail ont permis d'ajuster les propositions initiales de l'URPH sur les missions des agents des lycées.

Ces groupes de travail ont également été l'occasion d'aborder la question de l'évolution des métiers des agents des lycées depuis plusieurs années, au regard des nouvelles conditions statutaires des agents et de l'environnement (réglementaire, technique) dans lequel ils travaillent.

Les fiches présentées aux membres du comité technique paritaire sont le fruit de ce dialogue structuré avec les représentants des agents.